

## Les aides professionnelles pour la réalisation du projet validé pourront vous être allouées.

Les aides professionnelles sont destinées à faciliter un développement professionnel. Leur attribution est individuelle et personnalisée, basée sur le plan d'action déterminé dans le projet validé lors de l'entretien de « validation de projet » ou de « mise en situation ».

Nature des aides*	Dans quelles situations ?
■ Soutien à l'accès à un emploi : financement de supports de promotion, location de matériel à usage professionnel.	■ Promouvoir son art et acquérir les outils nécessaires à une meilleure visibilité professionnelle (location de matériel, site internet, réalisation de bande-démo...).
■ Prise en charge des frais de déménagement, de déplacement, de location de véhicule, de caution d'un nouveau logement ou d'hébergement temporaire.	■ Un projet professionnel qui nécessite un déménagement ou un déplacement dans un département différent.
■ Participation aux dépenses quotidiennes pendant la durée d'une formation.	■ Être soutenu financièrement le temps de la formation non rémunérée, financée par d'autres organismes (Afdas, Pôle emploi, groupe Audiens...).

### Dispositif particulier

Nature des aides	Dans quelles situations ?
■ Ouverture de droits pour une formation Afdas pour la reconversion des danseurs et artistes de cirque.	■ Pour les danseurs et artistes de cirque voulant se reconvertir.

### Important :

Ce dispositif, subsidiaire aux aides et actions existantes notamment celles proposées par les institutions professionnelles du groupe Audiens aux artistes et techniciens se trouvant dans une situation sociale difficile, leur permet de bénéficier d'un accompagnement solidaire global. Les actions de soutien du groupe Audiens : aides financières, bourses d'études, prêts au logement, aides au retour à l'emploi, aides au financement d'une formation, aides au déménagement.

\* Soumises à un plafond de ressources pour le foyer, ne peuvent pas être attribuées ni à des structures associatives, des groupes et des troupes, ni à des créateurs d'entreprises.



**Dispositif souple et adapté aux professionnels de la culture s'appuyant sur des expertises spécialisées.**



La gestion est assurée par le Groupe Audiens

Fonds de professionnalisation et de solidarité - Audiens  
29 rue de Turbigo  
75081 Paris Cedex 02  
**Tél. : 0 800 940 810**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)  
Courriel : fonds-professionnalisation@audiens.org



## Fonds de professionnalisation et de solidarité

Le Fonds de professionnalisation et de solidarité, mis en place par l'Etat, agit en complémentarité du système d'indemnisation géré par Pôle emploi et propose aux artistes et techniciens rencontrant des difficultés dans leur parcours professionnel :

- **Un entretien professionnel** qui fait le point sur la situation tant professionnelle que personnelle, et oriente vers les soutiens du Fonds de professionnalisation et de solidarité ou vers d'autres dispositifs.
- **Des actions de soutien** qui se concrétisent par un accompagnement adapté et éventuellement par une attribution d'aides professionnelles.



## L'entretien professionnel

Dès le premier contact, un conseiller connaissant les spécificités de votre secteur vous apporte une écoute attentive et des conseils éclairés.

Cette prise en charge globale permet d'évaluer vos besoins et d'apporter les réponses au regard de votre situation :

### ■ Professionnelle

**Un projet de carrière encore flou** : le conseiller peut vous aider à clarifier votre demande et vous orienter vers un des partenaires du Fonds de professionnalisation et de solidarité (Afdas, Pôle emploi, ...) pour sa définition.

**Un projet de carrière défini** : dans la continuité de votre métier actuel ou dans le cas d'une réorientation, **vous serez orienté vers les actions de soutien du Fonds de professionnalisation et de solidarité et pourrez ainsi prétendre aux aides professionnelles.**

### ■ Sociale

Si vous traversez une période difficile, vous pourrez être orienté vers l'action sociale du groupe Audiens ou vers d'autres acteurs sociaux.

### ■ Santé

Si vous avez besoin de soins de santé, indispensables à l'exercice de votre métier (dentaire, optique ou auditif), le Fonds de professionnalisation et de solidarité prévoit une aide à leur financement.



## Les actions de soutien professionnel

Les actions de soutien menées par des consultants spécialisés, offrent un accompagnement adapté aux besoins personnels et professionnels pouvant aboutir à l'attribution d'aides professionnelles.

Selon le cas, en fonction des besoins identifiés lors de l'entretien professionnel, vous serez orienté vers :

### ■ L'entretien de « mise en situation »

Vous rencontrez des freins dans l'exercice de votre métier et vous souhaitez redonner de la dynamique à vos projets, vous resituer par rapport aux évolutions de votre environnement professionnel. Grâce à l'appui d'un consultant spécialisé, vous analyserez au regard de votre parcours professionnel, votre position face aux techniques fondamentales de votre métier et aux exigences du secteur. Vous préciserez **les axes d'amélioration et les actions à mettre en œuvre** pour faciliter les conditions de reprise d'emploi et vous positionner dans des perspectives d'avenir.

### ■ L'entretien de « validation de projet »

Vous avez mené une réflexion sur votre évolution professionnelle et souhaitez vous positionner sur un autre métier dans votre secteur d'activité ou vous réorienter dans un secteur autre que celui du spectacle. Après l'analyse de votre projet, des démarches entreprises, de vos motivations et compétences, cet entretien vous permet de consolider votre choix de carrière, valider sa faisabilité et **définir un plan précis des actions à mettre en œuvre.**

### ■ Le « suivi de développement du projet »

Si la situation le justifie, un accompagnement pour le développement de votre projet professionnel validé peut vous être proposé.

